

ANNEXE A—Suite.

N° du crédit.	SERVICE.	Montant.	Total.
	GOUVERNEMENT CIVIL—Suite	\$ c.	\$ c.
5	Défense nationale—		
	Appointements.....	694,555 00	
	Dépense casuelle.....	50,000 00	
6	Secrétariat d'Etat—		
	Appointements.....	129,395 00	
	Dépense casuelle.....	25,000 00	
7	Intérieur—		
	Appointements.....	*1,500,737 50	
	Dépense casuelle.....	105,000 00	
8	Immigration et colonisation—		
	Appointements, y compris celui de M. J. Cullen, inspecteur en chef de l'Immigration, \$3,660.....	249,795 00	
	Dépense casuelle.....	50,000 00	
9	Affaires indiennes—		
	Appointements.....	149,460 00	
	Dépense casuelle.....	18,000 00	
10	Royale gendarmerie à cheval du Canada—		
	Appointements.....	38,060 00	
	Dépense casuelle.....	9,000 00	
11	Bureau de l'Auditeur général—		
	Appointements, y compris Auditeur général, \$10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chap. 6.....	278,460 00	
	Dépense casuelle.....	90,500 00	
12	Finances—		
	Appointements.....	363,445 00	
	Dépense casuelle.....	50,000 00	
13	Douanes et Accise—		
	Appointements, y compris W. *de, surintendant du person- nel à \$4,200.....	585,755 00	
	Dépense casuelle.....	48,000 00	
14	Agriculture—		
	Appointements.....	713,585 00	
	Dépense casuelle.....	135,000 00	
15	Marine et Pêcheries—		
	Appointements.....	496,400 00	
	Dépense casuelle.....	95,000 00	
16	Chemins de fer et Canaux—		
	Appointements.....	202,975 00	
	Dépense casuelle.....	38,000 00	
17	Travaux publics—		
	Appointements.....	631,520 00	
	Dépense casuelle.....	75,000 00	
18	Mines—		
	Appointements.....	533,170 00	
	Dépense casuelle.....	6,700 00	
19	Postes—		
	Appointements, y compris le montant requis pour payer l'allocation les opérateurs, grade 2, qui sont préposés aux appareils perforateurs de cartes Hollerith, conformé- ment aux dispositions de l'arrêté en conseil C. P. 156/2521, en date du 24 décembre 1923.....	1,107,518 00	
	Dépense casuelle.....	145,000 00	
20	Commerce—		
	Appointements.....	434,854 98	
	Dépense casuelle.....	22,000 00	
21	Bureau des brevets et des droits d'auteur—		
	Appointements.....	148,595 00	
	Dépense casuelle.....	30,000 00	
22	Travail—		
	Appointements.....	162,355 00	
	Dépense casuelle.....	25,000 00	
23	Bureau du haut-commissaire—		
	Appointements.....	22,300 00	
	Dépense casuelle.....	97,743 00	
24	Assurance—		
	Appointements, y compris le surintendant des assurances, \$5,000, en sus des appointements autorisés par 7-8 Edouard VII, chap. 69.....	70,550 00	
	Dépense casuelle.....	61,000 00	

* Déduction, \$4,140.